



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UN FONDS DE COMMERCE DE RESTAURATION LJ THOM
RESTAURATION

VENTE DU 09/11/2017

, 3 RUE LOUIS BRAILLEZAC DE LA MALADIERE 383 38200

JEUDI 09 NOVEMBRE 2017 A 15 heures

3 RUE LOUIS BRAILLE

ZAC DE LA MALADIERE

38300 BOURGOIN JALLIEU

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'UN FONDS DE COMMERCE DE RESTAURATION**

Liquidation Judiciaire de la SARL THOM RESTAURATION immatriculée au registre du commerce de
VIENNE sous le numéro 528 787 773.

Jugement du Tribunal de Commerce de Vienne, en date du 27 JUIN 2017.

En vertu d'une ordonnance de vente délivrée par Monsieur le Juge commissaire en date du 21 SEPTEMBRE
2017.

MISE A PRIX : 40 000 €

S'appliquant :

1°) Aux éléments incorporels (clientèle, achalandage, droit au bail) à concurrence de 49 %

2°) Aux éléments corporels (matériel de commerce servant à l'exploitation) à concurrence de 51 %

AU COMPTANT – FRAIS EN SUS

Ordonnance du 21 SEPTEMBRE 2017. Pour tout ce qui concerne cette adjudication, élection de domicile est
faite à la SELARL ALLIANCE MJ : ME CUINET, Mandataire-Judiciaire, seul habilité à recevoir les oppositions.
Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SCP Jean-Claude
ANAF et Associé,

Commissaires-Priseurs Judiciaires, et se trouve déposé et à consulter à la SCP Jean-Claude ANAF et associé.

Pour visiter le fonds de commerce, s'adresser à la SCP Jean-Claude ANAF et Associé, Commissaires priseurs
judiciaires à Lyon.

Le propriétaire des murs est SCI 1006 représentée par Monsieur THIERRY LEVEQUE demeurant au 106 RUE

DE LA REPUBLIQUE 69002 LYON.

Pour tous renseignements complémentaires contact : Monsieur ERIC VIGNIER : 06.70.80.52.91

Consignation pour enchérir pour le fonds de commerce : 20 000 € par chèque de banque à l'ordre de la SCP Jean-Claude ANAF et associé au plus tard la veille de la vente.

Règlement comptant frais légaux en sus 14.40 %. Frais préalables et post vente à la charge de l'acquéreur.

Cahier des charges consultable à notre étude

A défaut d'acquéreur pour le fonds de commerce, il pourra être procédé à la vente immédiate des biens mobiliers

FONDS DE COMMERCE

THOM RESTAURATION

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN FONDS DE COMMERCE DE RESTAURATION

Mise à prix : 40 000 €

Consignation : 20 000 €

Loyer mensuel : 6 250 € HT + 592 € de taxes foncières par mois + 1 000 € de provisions sur charges par mois + reconstitution du dépôt de garantie.

Si vous l'êtes l'adjudicataire vous aurez à payer le montant de l'adjudication

+

les paragraphes de 1 à 5 ci-dessous :

1°) Loyers impayés à charge de l'acquéreur : AUCUN

2°) Frais légaux en sus de l'adjudication (prix marteau) : 14.40 %

3°) Frais d'enregistrements : uniquement 25 € si le fonds est adjugé de 1 € à 23 000 €

Si adjugé 23 000 € ou plus : 3% de 23 000 € à 200 000 €

+ 5 % de 200 000 € au prix marteau

4°) Cahier des charges : 125 €

5°) Frais de vente : seront annoncés au moment de la vente entre 3 000 € et 3 300 €

VENTE REPUTEE SANS TVA SUR SA TOTALITE

L'adjudicataire ne reprend pas le passif de la société mis en liquidation judiciaire, il n'aura qu'à sa charge les seuls loyers impayés ci-dessus cités.

Nous attirons votre attention sur le fait que participer à une vente aux enchères publiques engage votre responsabilité et que le règlement est comptant et que toute poursuite contentieuse pourrait être engagée à votre encontre.

La lecture du cahier des charges s'effectue sous votre entière responsabilité. Tout dire au cahier des charges peut être apporté jusqu'à la date de vente aux enchères publiques et peut apporter des modifications à la présente note qui 'a aucune valeur contractuelle et n'est donné qu'à titre indicatif.

Le Commissaire Priseur lors de la vente aux enchères publiques insistera auprès des personnes présentes sur les dires lors de leur lecture.